

COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES
Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 19 Procurations : 3 Absents : 7 Votants : 22 Pour : 22	L'an deux mille dix-sept, le treize décembre à vingt heures trente le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire. Date de la convocation : 07 décembre 2017
PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANE, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Magali GRANDSIMON, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA. PROCURATIONS : Marie-Ange KOFFEL à Bernadette SERRES, Bruno BENOIST à Alain PACE, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA. ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Jennifer DURAND, Floréal PALAZON, Eva FLORES. Secrétaire de séance : Magali GRANDSIMON	
N° 4467 OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – extension de la salle des fêtes	Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'extension de la salle des fêtes. Pour un montant de travaux estimé à 448.500 € HT Et une assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 53.100 € HT Soit un montant total de l'opération total de 501.600 € HT selon l'Avant Projet Sommaire prévisionnel et devant faire l'objet d'une consultation des entreprises. L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R et arrête le plan de financement suivant : Subvention Etat DETR : 50 % soit 250.800 € Part revenant au maître d'ouvrage : 50 % soit 250.800 € auquel il conviendra d'ajouter la TVA Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, • Approuve le projet d'extension de la salle des fêtes, • Sollicite l'Etat au titre de la DETR pour l'aider au financement de cette opération, • Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 15 DEC. 2017 Affiché le : 15 DEC. 2017	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 14 décembre 2017 Le Maire, Alain PACE